



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 129691

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique au lycée. Le 28 janvier 2011, les enseignants d'histoire géographie ont réuni au lycée Louis-le-Grand leurs états généraux. À cette occasion, ils ont rappelé qu'avant la réforme du lycée de 2010, tous les lycéens passaient l'épreuve d'histoire géographie du baccalauréat à l'issue de la classe de terminale. Depuis la mise en place de ladite réforme, les lycéens scientifiques passent l'épreuve en fin de première et la discipline devient facultative en terminale, ce qui est une erreur pour bon nombre de citoyens. Il lui rappelle que ces trois matières sont essentielles à la formation du citoyen. On ne répétera jamais assez combien l'Histoire est essentielle à la compréhension du temps présent, aux enjeux de la démocratie et au respect de la diversité. Les fondements mêmes de la République sont au coeur des valeurs transmises par l'enseignement de ces matières qui font connaître au citoyen les principes de la République, ses territoires et ses valeurs. Il lui demande donc de lui indiquer pourquoi il refuse de revenir sur les modalités de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique telles qu'elles ont été définies par cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129691

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)